

# CONSEIL DE QUARTIER DU 22 MAI 2018

## LA GARENNE / LA FORET / L'ERMITAGE

### (Centre social Saint Exupéry)

Eric MAGADOUX, président du Conseil de quartier, étant excusé,  
ouverture de la séance à 20h30 par :

**Christian FERRIER**

**Adjoint au Maire en charge de la sécurité, des déplacements et de l'environnement**

---

#### ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

---

- I. Déplacements, transports : Comment désenclaver Montgeron ?
  - 1. Amélioration du RER D
  - 2. Un nouveau pont sur la Seine
  - 3. Départementalisation de la RN6
- II. Temps d'échange avec les habitants

---

#### DEPLACEMENTS, TRANSPORTS : COMMENT DESENCLAVER MONTGERON ?

---

##### AMELIORATION DU RER D

La situation actuelle est intenable. En effet, le RER D, qui comprend notamment 194 km de ligne et 5 bifurcations, est marqué par une ponctualité réellement défailante, surtout sur la branche Sud, et des conditions de transport dégradées.

Pour résoudre durablement ces difficultés, des investissements massifs, qui se concrétiseront à l'horizon 2025, ont été engagés dès 2016. Ils se traduiront par :

- Un nouveau matériel roulant (RER NG)
- Un nouveau système de signalisation (NExTEO)
- Une nouvelle offre de transport (GPE) avec une interconnexion à Vert-de Maison et Saint-Denis

Afin d'apporter une amélioration des conditions de transports à court terme sur la branche de Sénart, d'autres mesures ont parallèlement été prises pour augmenter dès maintenant le nombre de trains et diminuer le nombre de retards. Concrètement, les améliorations seront les suivantes :

- 7500 places supplémentaires chaque jour avec la mise en service d'un train supplémentaire par quart d'heure en pointe du matin (entre 7h et 7h45) ;
- 25% de retards en moins ;
- Une augmentation du nombre de trains le week-end et l'été par la combinaison de trois évolutions :
  - Un lissage de l'offre du samedi pour coller à la fréquentation constatée
  - Une fréquence renforcée dès 10h le dimanche (contre midi aujourd'hui)
  - Le décalage du début de la période d'allégement (dite de « plein été »), repoussée à la 4<sup>e</sup> semaine de juillet. (Jusqu'alors, la période d'allégement « de plein été » débutait dès la 3<sup>e</sup> semaine de juillet.)

## **UN NOUVEAU PONT SUR LA SEINE**

Ce projet de nouveau pont sur la Seine, qui a depuis longtemps du mal à se concrétiser, émane pourtant de plusieurs constats qui font consensus :

- Un déficit de liaisons Est-Ouest qui fait de la Seine une coupure naturelle pénalisante ;
- Un accès difficile aux pôles d'Orly et du Plateau de Saclay ;
- Des franchissements de la Seine en nombre limité saturés aux heures de pointe.
- Un secteur soumis à de forts phénomènes de congestion dans les liaisons Nord-Sud (A6, RN7, RN6, RN19).

De plus, les études menées récemment prévoient une dégradation généralisée de la circulation d'ici 2025, marquée par :

- Un accroissement du trafic de 6 à 7 % ;
- Une augmentation générale de la congestion sur les deux rives, malgré des améliorations ponctuelles (RN6 en rive droite, aménagement de la tête de pont de Villeneuve, en centre-ville de Paray, achèvement du contournement Sud d'Orly) ;
- Des difficultés importantes sur la RN7 ;
- Un accroissement du trafic de transit en rive gauche (+14 % sur les voiries locales) ;
- Une dégradation significative des temps de parcours.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une perspective d'intérêt métropolitain de liaison Est - Ouest entre les grands pôles de développement du Nord Essonne (Plateau de Saclay, Massy, Val d'Yerres Val de Seine), et offrirait à notre territoire une liaison structurante, cohérente et lisible avec Orly.

Le nouveau pont, qui pourrait voir le jour au niveau de Port Courcel, faisant ainsi la liaison RD 118 – RN 6 (Valdoly):

- Calendrier
  - 2018 : étude de faisabilité
  - 2019 : concertation publique
  - 2021 : enquête publique
- Coût – financement
  - Estimation totale : 85 M€
  - 50 % de cofinancement des études dans les cadre du Plan anti-bouchon et pour changer la route (4M€ sur 8M€)
- Un projet inscrit au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et intégré au Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR)

## **DEPARTEMENTALISATION DE LA RN6**

L'Etat n'assumant plus ses missions d'entretien du réseau routier national, notamment de la RN6, le Département de l'Essonne a proposé que celle-ci soit départementalisée.

L'Etat venant de donner son accord pour que cette perspective soit étudiée, des négociations sont maintenant en cours.

**Depuis plusieurs mois, la société ENEDIS réalise de gros travaux dans la rue Albert Schweitzer. Non seulement deux tranchées importantes n'ont pas encore été rebouchées mais surtout, l'accès au chemin du faux fuyant destiné à la circulation des véhicules de secours (pompiers, ambulances), est rendu inaccessible par le amas de graviers et de terre laissé par la société ENEDIS. Pouvez-vous faire quelque chose ?**

Cela est anormal. ENEDIS sera saisi de nouveau dès demain pour que le nécessaire soit fait dans les meilleurs délais.

**A la résidence de l'Ermitage, qu'en est-il du renouvellement des boitiers de raccordement EDF ?**

La rénovation de la rue Albert Schweitzer est prévue fin 2018-début 2019. ENEDIS étudie la faisabilité de changer les compteurs au moment de ces travaux.

**Un chantier ENEDIS traîne depuis longtemps au 10 rue de la Garenne (poste électrique mal sécurisé, herbes folles). Que pouvez-vous faire ?**

Cette situation est également anormale. ENEDIS sera également saisie une nouvelle fois dès demain. Parallèlement, un constat, suivi d'un arrêté de péril le cas échéant, sera dressé par un agent assermenté, ce qui obligera ENEDIS à intervenir.

**Le croisement de la rue de la Garenne et de la rue Raymond Paumier est dangereux depuis que le STOP a été retiré. Ne peut-on pas installer un radar ou un feu clignotant ?**

La configuration des lieux ne facilite pas l'installation d'un autre dispositif et la meilleure façon de faire ralentir les automobilistes reste la priorité à droite.

En effet, lorsque le STOP était positionné sur la rue Raymond Paumier, très peu d'automobilistes marquaient l'arrêt, ce qui est pire. L'installation d'un radar peut-être demandé à la Préfecture, mais les chances de voir aboutir cette demande sont minces car ils sont généralement réservés aux voies à grand passage ou aux routes nationales.

**Durant la mandature, la rue des Plantes va-t-elle être refaite ?**

La rue des Plantes ne pourra malheureusement pas être reprise entièrement d'ici 2020. Néanmoins, celle-ci est suivie avec beaucoup d'attention et traitée de manière fractionnée, notamment en ce qui concerne les trottoirs et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A ce jour, 2/3 des trottoirs dégradés ont été rénovés. Le linéaire restant sera programmé en 2019.

**De plus en plus d'incivilités et d'actes de délinquance sont recensés à la Résidence La Forêt : (intimidations et menaces, rodéos sauvages notamment). Que comptez-vous faire pour que la Résidence retrouve calme et sécurité ?**

Les forces de police sont présentes et actives sur le terrain. Depuis le mois de janvier, 17 descentes de Police Nationale ont eu lieu. Monsieur OGET, directeur de la Police Municipale, qui travaille avec Monsieur BENOIT, que vous connaissez tous, est présent ce soir afin d'entendre les habitants du quartier. Il ne faut pas hésiter à l'appeler systématiquement et à lui envoyer les photos que vous pourrez prendre. Pour

Intervenir efficacement il est indispensable d'avoir des informations précises et de savoir où sont stationnés les quads. Vous le savez, la Préfecture interdit les courses poursuites avec les quads compte tenu du danger que cela représente pour la population.

Le commissaire de police, qui connaît très bien « La Forêt », est mobilisé. L'intensification des contrôles a d'ailleurs permis des prises importantes de stupéfiants. Plus les forces de l'ordre interviennent, plus les voyous sont virulents car le manque à gagner est important. Il ne faut rien lâcher.

A ce jour, le travail de fond se décline en plusieurs axes :

- La charte de peuplement, en lien avec la Préfecture, afin d'équilibrer l'habitat et garantir la mixité sociale
- La prévention spécialisée avec la CAVYVS : dès la rentrée, des éducateurs viendront à la rencontre des jeunes des quartiers de La Forêt et de l'Oly

### **La deuxième tranche des travaux du Chemin du Dessous du Luet est-elle programmée ?**

Le Chemin du Dessous du Luet figure bien dans la liste des travaux de voirie à réaliser même si cette réfection n'est pas encore programmée.

### **Qu'en est-il des compteurs LINKY, sont-ils réellement obligatoires à compter de 2024 ? Le déploiement gratuit sur la Ville se termine-t-il en juillet ?**

Les compteurs communicant (LINKY pour l'électricité et GASPARD pour le gaz), ont pour vocation principale de diminuer, au niveau national et européen, les pics de consommation. Ils permettent de suivre et de réguler sa consommation individuelle sur la journée. Ces compteurs ont été décidés par l'Union européenne. En France, la société ENEDIS a été mandatée par le gouvernement pour installer ces compteurs afin de répondre à cette directive européenne.

Ces compteurs seront à terme obligatoires et la Ville n'a pas la compétence juridique de s'y opposer.

Aucune plainte pour nuisance liée au matériel à proprement dit n'a été relevée sur la Ville. En revanche, de nombreuses plaintes relatives aux pratiques commerciales ont été recensées. Elles ont toutes fait l'objet d'une saisine à l'attention du directeur territorial d'ENEDIS.

Pour rappel, les compteurs sont la propriété d'ENEDIS, c'est pourquoi les compteurs situés sur les trottoirs peuvent être changés sans demande d'autorisation.

Le changement de compteur restera gratuit jusqu'à la fin de la période nationale de déploiement, seul le relevage sera facturé pour les personnes qui auront souhaité conserver leur ancien matériel.